Premier Tech Home & Garden
1900 Minnesota Court, Unit 125 Mississauga,
ON, L5N 3C9
TEL (905) 812-8556 FAX (905) 812-2441

P.C.P. Act Registration No.: 30991 Safety Data Sheet Product Code: 7312100

Section I – Product and company identification

Product's Name
Wilson Bug-X Ready-to-Use

Manufacturer's Name Premier Tech Home & Garden Inc	Emergency Telephone Number: 1-800-268-2806, option 1
Address 1900 Minnesota Court, Unit 125	Telephone Number for information: 1-800-268-2806
Mississauga, ON, L5N 3C9	Prepared by: Technical Department

Section II – Hazard Identification

Route(s) of Entry:	Inhalation	Skin	Ingestion	Eyes
	Possible	Possible	Possible	Possible

Eye: May cause eye irritation.

Skin : May cause skin irritation. May be harmful if absorbed through the skin.

Ingestion: May cause skin irritation.

Inhalation: Material may be irritation to mucous membranes and upper respiratory tract.

Section III – Composition, Information and Ingredients

Ingredients	CAS #	Wt.%
Triethanolamine Salts of Fatty Acids	2717-15-9	1.25%

Section IV – Emergency and First Aid Measures

Inhalation: If inhaled, remove to fresh air. If breathing becomes difficult, loosen all tight clothing, provide artificial respiration, and call a physician.
Eye contact: In case of contact with eyes, remove any contact lenses, flush with copious amounts of water for at least 15 minutes. Assure adequate flushing by separating the eyelids with fingers. Call a physician.
Ingestion: If swallowed, wash out mouth with water provided person is conscious. Do not induce vomiting unless directed by a physician. Call a physician.
Skin contact: In case of contact, immediately wash skin with soap for 15 minutes. Remove contaminated clothing immediately. Contact physician immediately.

Section V – Fire Fighting Measures

Flash Point (Method Used): Not applicable	Flammable Limits: Not applicable	LEL: ---	UEL: ---
Extinguishing Media: Water, Carbon Dioxide, Dry Chemical, Water Fog	Unusual Fire and Explosion Hazard : None		

Special Fire-Fighting Procedures:
None. Protecting Equipment: Wear self-contained breathing apparatus and protective clothing to prevent contact with skin and eyes.

Section VI – Accidental Release Measures

Protect People:
Isolate area. Evacuate the surrounding areas. Avoid breathing vapor or mist.

Clean Up:
Dilute with water and mop up if water-soluble. If water-insoluble, absorb with an inert, dry material and place in a suitable waste disposal container.

Section VII – Handling and Storage

Handling: Avoid contact with eyes, skin, and clothing. Avoid prolonged or repeated exposure. Smoking, eating, and drinking should be avoided where material is handled, stored and processed. The user should wash hands and face before smoking, eating, and drinking. Do not reuse container.
Storage: Store above 0°C (32°F). Store in the original container protected from sunlight in a dry, cool, and well-ventilated area. Keep tightly closed. Keep upright to prevent leaks.

Section VIII – Exposure Control and Personal Protection

Respiratory Protection *(Specify Type):*
Use properly fitted, air-purifying or air-fed respirators.

Ventilation:
Not applicable

Protective Gloves: Protective Gloves

Eye Protection: Chemical safety goggles.

Protective Clothing or Equipment:
Normal work clothing.

Wash hands, forearms, and face thoroughly after handling.

Section IX – Physical and Chemical Properties

Physical State:	Liquid	pH	7.0
Boiling Point	100°C	Specific Gravity (H_2O = 1)	NA @ 25°C
Vapor Pressure (mm Hg)	Not applicable	Melting Point	Not applicable
Vapor Density (AIR = 1)	Not applicable	Evaporation Rate (Butyl Acetate = 1)	Not applicable
Solubility in Water	soluble		
Appearance and Odor	AMBER solution, slight soapy odor		

Section X – Stability and Reactivity

Stability: Stable	Conditions to Avoid: not applicable

Incompatibility *(Materials to Avoid):* not applicable

Hazardous Decomposition or by Products: Under normal conditions of storage of use, hazardous decomposition products should not be produced.

Hazardous Polymerization: Under normal conditions of storage and use, hazardous polymerization will not occur.

Section XI – Toxicological Information

Acute toxicity

Ingredients	LC50	LD50 (mg/Kg)	T.W.A. - T.L.V.
Triethanolamine Salts of Fatty Acids	Not Available	Oral, rat 5000	-
	Calculated LD50 for mixture:	**400,000**	-

Skin: May cause skin irritation. May be harmful if absorbed through the skin.
Eye Contact: May cause eye irritation.
Ingestion (100%): Material may be irritation to mucous membranes and upper respiratory tract. May cause skin irritation.

Section XII – Ecological Information

Ecotoxicity effects: No significant effects.

Section XIII – Disposal Information

Disposal: Do not dump into any sewers, on the ground, or into any body of water. All disposal methods must be in compliance with all Federal, State/Provincial and local laws and regulations. Regulations may vary in different locations. For unused or contaminated product, the preferred options include sending the material to a licensed, permitted, reclaimer or waste water treatment system.

Hazardous Waste Classification: Not applicable

Section XIV – Transport Information

TDG Classification: Not regulated

Section XV – Regulatory Information

WHMIS
This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the CPR, and the MSDS contains all the information required by the CPR.

Other Regulations: CANADIAN ENVIRONMETNAL PROTECTION ACT (CEPA): The components of this product are on the Domestic Substances List, and are acceptable for use under the provisions of CEPA.

Section XVI – Other Information

Original Issued Date: September 1, 2018 Revision Date:

Additional Information: The information above is accurate and reliable to the best of our knowledge as the date hereof. However, such information is not to be interpreted as representing a warranty or guarantee as to its accuracy and reliability or completeness. No warranty of any kind is given or implied and PREMIER TECH HOME & GARDEN will not be liable for any damages, losses, injuries or consequential damages which may result from the uses or reliance on any information contained. The users must do their own research for the pertinence of the information for specific use. For more information: www.premiertechhomeandgarden.com.

Insecticide Bug-X® Pro® Prêt à l'emploi

No. FDS 037 Edition 1.00

Date : 07-11-2016
Traduction : 01-05-2017

1. Identification

Identificateur du produit Insecticide Bug-X® Pro® Prêt à l'emploi

Autres moyens d'identification Code : 5182050, 5182060
Numéro d'homologation du produit antiparasitaire : 28290

Usage recommandé Insecticide domestique

Restrictions d'utilisation Aucune connue

Identificateur du fournisseur initial PREMIER TECH BRIGHTON LTD. 1, avenue Premier Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1

Numéro de téléphone d'urgence En cas d'une urgence impliquant des marchandises dangereuses, appelez CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.

2. Identification des dangers

Classification
Danger par aspiration – Catégorie 1 (H304)
Cancérogénicité – Catégorie 1B (H350)
Mutagénicité - Catégorie 1B (H340)
Sensibilisant cutané – Catégorie 1 (H317)
Toxicité aiguë – Orale – Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë – Par contact cutané – Catégorie 5 (H313)

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : **DANGER**

Mentions de dangers :
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (H304)
Peut provoquer le cancer (H350)
Peut induire des anomalies génétiques (H340)
Peut provoquer une allergie cutanée (H317)

Conseils de prudence :

Prévention
Obtenir les instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité n'aient été lues et comprises
Porter des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de sécurité (facultatives)
Éviter de respirer les vapeurs.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être emportés hors du lieu de travail.
Laver la peau abondamment après avoir manipulé le produit.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir de l'aide médicale. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Donner 1 à 2 verres d'eau (200 à 500mL) pour diluer le produit.

Rincer la bouche. Si des vomissements surviennent, faites pencher la victime vers l'avant avec la tête en bas pour éviter de respirer les vomissures. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Rincer la peau à grande eau et laver abondamment à l'eau et au savon.
Si une irritation de la peau apparaît, consulter un médecin.
Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Appeler un médecin pour de l'assistance médicale en cas de malaise.
En cas d'exposition : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir de l'assistance médicale.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin pour obtenir de l'assistance médicale. Donner la respiration artificielle SEULEMENT si nécessaire. Donner le RCR s'il n'y a AUCUNE respiration ET AUCUN pouls.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer sous l'eau courante pendant 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage
Garder sous clef.
Température d'entreposage Min : 5°C Max : 40°C

Élimination
Disposer du contenant vide avec les déchets domestiques
Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, provinciale ou fédérale.

Autres dangers Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les eaux locales ou l'environnement.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Nom chimique	Numéro CAS	EINECS	Concentration (%)	Nom commun / Synonymes
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6		< 1	Distillats de pétrole aromatiques
Permethrine	52645-53-1		0,20	
Tétraméthrine	7696-12-0		0,20	

Notes

4. Premiers soins

Inhalation Déplacer la victime à l'air frais et rétablir la respiration, si nécessaire. Obtenir de l'assistance médicale si les symptômes persistent.

Contact avec la peau Rincer la peau à l'eau courante et laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion Donner 1 à 2 verres d'eau (200 à 500mL) pour diluer le produit. Ne PAS faire vomir à moins d'indications contraires du centre anti-poison ou d'un médecin. Obtenir de l'assistance médicale. Si des vomissements surviennent, faites pencher la victime vers l'avant avec la tête en bas pour éviter de respirer les vomissures.
Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Effets aigus d'une surexposition : Peut causer de l'irritation aux yeux, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Aucun connu

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique ou eau. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu
Dangers spécifiques du produit	Ce produit n'est pas combustible, cependant à des températures extrêmes qui peuvent être produites par un feu, certains des constituants de ce produit peuvent comburer et dégager des gaz tels que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène et du chlore gazeux.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements imperméables. Minimiser la quantité d'eau utilisée et endiguer l'espace pour éviter les débordements.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Arrêter la fuite, contenir le renversement en endiguant et absorber avec l'absorbant approprié et transférer dans des contenants à déchets pour en disposer. Porter l'équipement de protection approprié : Gants résistants aux produits chimiques, lunettes de sécurité (facultatives).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Nettoyer la zone avec du savon et de l'eau, absorber les déchets et placer dans le contenant à déchets. Retirer tout sol contaminé pour en disposer de façon appropriée.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	S'assurer d'une captation à la source et d'une bonne ventilation. Éviter de respirer les vapeurs, le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après utilisation du produit.
Conditions de sûreté en matières de stockage	Entreposer sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Température d'entreposage Min : 5°C Max : 40°C

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Nom chimique	Numéro CAS	ACGIH® TLV®	
		TWA	DL_{50} (mg/kg)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non disponible	Non disponible
Permethrine	52645-53-1	Non disponible	Orale (rat) : 806 - 814
Tétraméthrine	7696-12-0	Non disponible	Orale (rat) : > 5000 Cutanée (rat) : > 5000

Notes

Contrôles d'ingénierie

Captation à la source ou ventilation **appropriés**

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité

Protection de la peau Gants résistants aux produits chimiques

Protection des voies respiratoires Aucune requise
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide blanc laiteux	**Tension de vapeur**	Non disponible
Odeur	Distillats légers de pétrole	**Densité de vapeur (air=1)**	Plus dense que l'air
pH	5 - 6	**Solubilité dans l'eau**	Partiellement miscible
Point de fusion et point de congelation	0°C approx.	**Solubilité dans d'autres liquides**	Non disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible	**Coefficient de partage, noctanol / eau (Log K_{ow})**	Non disponible
Point d'éclair	>93,3°C (coupelle fermée)	**Température d'autoinflammation**	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible	**Température de décomposition**	Non disponible
Inflammabilité (solides, gaz)	Non disponible	**Viscosité**	Non disponible
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non applicable	**Volatilité**	99 %

10. Stabilité and réactivité

Réactivité Aucune polymérisation ne se produira.

Stabilité chimique Stable

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Aucune connue

Matériaux incompatibles Des conditions acides ou alcalines peuvent amener le produit à se décomposer.

Produits de décomposition dangereux À des températures extrêmes qui peuvent être produites par un feu, certains des constituants de ce produit peuvent comburer et dégager des gaz tels que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, du chlorure d'hydrogène et du chlore gazeux

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition probables Respiratoire, cutanée ou oculaire, digestive

Toxicité aiguë

NOM CHIMIQUE	CAS	DL_{50} (orale) (mg/kg)	DL_{50} (cutanée) (mg/kg)	CL_{50} (mg/L)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non disponible		
Permethrine	52645-53-1	Rat : 806 - 814		
Tétraméthrine	7696-12-0	Rat : > 5000	Rat : > 5000	

Corrosion/Irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire Peut temporairement causer de l'irritation aux yeux.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique Peut temporairement causer de l'irritation aux yeux, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Danger par aspiration Non disponible

Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées Aucun connu

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut temporairement causer de l'irritation, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

Cancérogénicité Les distillats aromatiques de pétrole peuvent causer le cancer selon le ECHA

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture Les distillats aromatiques de pétrole peuvent causer des anomalies génétiques selon le ECHA

Fonction sexuelle et fertilité Aucun effet significatif ou danger critique connus

Effets sur ou via l'allaitement

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun effet significatif ou danger critique connus.

Effets d'interaction Non disponible

Notes

12. Données écologiques

Cette section n'est pas requise selon le SIMDUT 2015.

Cette substance est toxique pour les poissons et la faune.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Disposer du contenant vide avec les déchets domestiques.

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, provinciale ou fédérale.

14. Informations relatives au transport

Non réglementé par le RTMD.

En cas d'une urgence impliquant des marchandises dangereuses, appelez CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement Par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Numéro d'homologation du produit antiparasitaire : 28290

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire : Tête de mort sur deux tibias, Poison, ATTENTION Irritant occulaire . Se référer à l'étiquette homologuée par l'ARLA pour toutes informations sur les dangers.

16. Autres informations

Légende des abréviations et des acronymes ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CANUTEC : CANUTEC est le Centre canadien d'urgence transport qui relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses (TMD) de Transports Canada. CANUTEC fournit des informations et de l'assistance en cas d'urgence impliquant des marchandises dangereuses. Le service est accessible au Canada par téléphone, 24h/24, durant toute l'année au (613) 996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.

CAPTATION À LA SOURCE : Mouvement d'air par moyen mécanique. Aspiration de l'air contaminé directement à sa source. Ce type de ventilation peut aider à réduire l'exposition de travailleur aux substances aéroportées plus efficacement que la ventilation générale, parce qu'il ne permet pas à la substance d'entrer dans l'environnement de travail. On le recommande d'habitude pour des substances aéroportées dangereuses.

CAS: Numéro d'identification du produit chimique. Ce numéro est assigné au produit par le Chemical Abstract Services, une division de la American Chemical Society.

CL_{50}: Concentration létale. Concentration dans l'air d'une substance ou d'un mélange qui cause la mort de 50 pour cent du groupe d'animaux dans les tests qui mesurent la capacité d'une substance ou d'un mélange de causer l'empoisonnement quand il est inhalé. Ces tests sont habituellement conduits au cours d'une période de 4 heures. La CL_{50} est d'habitude exprimée en parties de substance testée ou du mélange par million de parties d'air (ppm) pour des gaz, ou en milligrammes de substance testée ou du mélange par litre d'air (le mg/L) pour des poussières, des brouillards ou des vapeurs.

DL_{50}: Dose létale. Dose unique d'une substance ou d'un mélange qui cause la mort de 50 pour cent du groupe d'animaux dans les tests qui mesurent la capacité d'une substance ou d'un mélange de causer l'empoisonnement il est avalé (exposition orale) ou absorbé par la peau (exposition cutanée). La DL_{50} peut varier selon des facteurs comme l'espèce animale testée et la voie d'entrée dans l'organisme. La DL_{50} est habituellement exprimée en milligrammes de substance ou de mélange par kilogramme de poids corporel de l'animal testé (mg/kg).

ECHA : L'Agence européenne de produits chimiques (ECHA) est l'élément moteur parmi des organismes de réglementation dans la mise en œuvre de la législation de produits chimiques de l'Union européenne au profit de la santé humaine et l'environnement aussi bien que pour l'innovation et la compétitivité. ECHA aide des entreprises à respecter la législation, promeut l'utilisation sûre de produits chimiques, fournit des informations sur des produits chimiques et aborde les produits chimiques préoccupant.

EPI : Équipement de protection individuelle

LPA : Loi sur les produits antiparasitaires

LPD/RPD : Loi sur les produits dangereux / Règlement sur les produits dangereux. Le Règlement sur les produits dangereux (RPD) est un règlement fédéral canadien liés à la Loi sur les produits dangereux (LPD). Il encadre le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015) et remplace le Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Le RPD s'applique à tous les fournisseurs (importateurs ou distributeurs) de produits dangereux au Canada destinés à être utilisés, traités ou stockés dans les milieux de travail canadiens. Le règlement spécifie les critères de classification des produits dangereux. Il spécifie aussi quelles informations doivent être incluses sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS).

MSHA : Mine Safety Health Administration

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health. Le NIOSH est une branche du gouvernement des États-Unis. La mission du NIOSH est de développer les connaissances dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et de mettre ces connaissances en pratique.

REACH : Registration, Evaluation, Authorization & Restriction of Chemicals. C'est un règlement de l'Union européenne, adopté pour améliorer la protection de santé humaine et de l'environnement contre les risques qui peuvent être posés par des produits chimiques.

RTMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses. Législation fédérale qui contrôle les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées sur des routes, dans les airs, par train ou par bateau. Son but est de protéger la santé et la sécurité de personnes aux alentours des accidents de transport impliquant ces marchandises.

SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail. Le SIMDUT est le système national de communication des dangers au Canada pour les produits dangereux utilisés dans les milieux de travail. Il s'applique aux fournisseurs, aux importateurs et aux distributeurs de produits dangereux qui sont vendus ou importés au Canada et destinés pour être utilisés, manipulés ou le stockés dans les milieux de travail canadiens, aussi bien qu'aux employeurs et aux travailleurs qui utilisent ces produits.

STEL : Short Term Exposure Limit. La limite d'exposition à court terme (STEL) est la concentration moyenne à laquelle les travailleurs peuvent être exposés pendant une courte période (habituellement 15 minutes) sans effets néfastes. L'ACGIH définit spécifiquement les effets néfastes comme de l'irritation, des dommages tissulaires a long terme ou irréversibles, la perte de vigilance ou d'autres effets toxiques. Le

nombre de fois qu'un travailleur peut être expose a la concentration du STEL et le temps ente ces expositions peut aussi être limite.

TLV : Threshold Limit Value. Les concentrations dans l'air de substances auxquelles on estime que presque tous les travailleurs peuvent être exposes quotidiennement sans éprouver d'effets indésirables. L'ACGIIH développe ces valeurs.

TWA : Time Weighted Average. La limite d'exposition moyenne pondérée est la concentration moyenne pondérée d'un produit chimique dan l'air pour une durée allant jusqu'a 10 heures par jour, 40 heures par semaine, a laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposes quotidiennement sans effets néfastes. « La moyenne pondérée de temps » signifie que la concentration moyenne a été calculée utilisant la durée d'exposition aux concentrations différentes du produit chimique pendant un temps spécifique (d'habitude 8 heures). De cette façon, les taux d'expositions supérieurs et inferieurs sont ramenés en une moyenne pour la journée ou la semaine.

Références

UNITED NATIONS (UN) 2015. Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS), Sixth revised edition, New York and Geneva, 527 pages
http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/ghs_rev06/English/ST-SG-AC10-30-Rev6e.pdf
(November 12, 2016)

CANADA CENTRE FOR OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY (CCOHS) 2016. WHMIS/GHS/(M)SDS, Website, Government of Canada, www.ccohs.ca/topics/legisation/WHMIS/Index.html (November 12, 2016)

Base INCHEM http://www.inchem.org

Information on Chemicals from European Chemicals Agency (ECHA)
http://exha.europa.eu/information-on-chemicals

TRANSPORT CANADA 2016. CANUTEC, Website, Canadian Transport Emergency Centre, Government du Canada, http://www.tc.gc.ca/eng/canutec/menue.htm (November 12, 2016)

Date de la plus récente version révisée 7 novembre 2016

FDS traduite par Envirospec

Date de la traduction 1 er mai 2017

Autres informations

Note au lecteur Information additionnelle : L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, exacte a la date de préparation de la FDS mais ne doit pas être interprétée comme une déclaration de garantie d'exactitude ou d'exhaustivité des renseignements qu'elle contient. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH BIOTECNOLOGIES n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou autres dommages directs et/ou indirects pouvant résulter de l'usage de cette information. L'utilisateur a la responsabilité de s'informer de la pertinence de l'information présentée ci-dessus pour l'emploi projeté. Pour plus d'informations : www.premiertech.com